

Anticiper,
dialoguer,
transmettre.

MÉDIATION FAMILIALE SUCCESSORALE

Parler pour préserver les liens et trouver des accords.

Un espace confidentiel pour se parler et s'écouter en présence d'un médiateur familial qui favorise la communication dans la gestion d'un conflit lors d'une succession, permet de préserver les liens et trouver des accords.

Comprendre,
apaiser,
décider
ensemble.

UDAF DU FINISTÈRE

Adresse postale :
CS 82927
29229 BREST CEDEX 02

Service MÉDIATION FAMILIALE

UDAF - 16 route de Plogonnec
Zone de Kernazet
29000 QUIMPER

06 46 11 40 09

espacerencontre-mediation@udaf29.fr

Uniquement sur rendez-vous

Des permanences organisées sur le territoire

QUIMPERLÉ

1 à 2 fois par mois - Le vendredi
Dans les locaux du CDAS
19 bis Place Saint Michel

CARHAIX

Sur Rendez-vous
Dans les locaux de la Maison France Services
Place de la Tour d'Auvergne

POULDREUZIC

Sur Rendez-vous
Dans les locaux de la Maison France Services
2A rue de la Mer



Pour qui ?

Toutes les personnes qui rencontrent des difficultés dans le cadre d'une succession :

- Frères/Soeurs
- Famille élargie
- Beaux-parents



Les étapes

En amont :

- Reprendre les informations importantes qui ont mené aux différends
- Déterminer les objectifs
- Se préparer à écouter l'autre
- Réfléchir à des solutions acceptables pour soi mais aussi pour l'autre
- Savoir qui sera présent



Comment ça se déroule ?

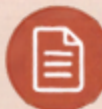
On débute par un **entretien d'information**. Cet entretien est gratuit. Il permet d'échanger sur la situation rencontrée, les besoins de chacun.

Les séances ont lieu soit :

- en présence des personnes,
- en visio.



Il est possible de définir qui transmettra quel message à une personne absente (mais informée).



Les décisions prises en commun peuvent donner lieu à un écrit qui pourra être transmis pour validation au(x) notaire(s).



Qui est le médiateur familial ?

Un professionnel formé, **diplômé d'Etat** et spécialisé dans l'accompagnement des conflits, qui respecte un **code déontologique** qui lui impose **l'impartialité, la neutralité, l'indépendance et la confidentialité**.



Notre espace de médiation familiale

En pratique

Dans un **espace neutre et confidentiel** :

- Les séances se déroulent après un engagement volontaire de chacun.
- Les rencontres durent entre 1H30 et 2H00.
- Une participation financière en fonction des revenus est demandée à chaque participant. Le barème national est remis à chacun lors de l'entretien d'information.



Un espace neutre
et bienveillant pour avancer
ensemble.

Plus d'infos
sur notre service

